



# Conférence sur une gestion équitable et durable des ressources halieutiques, en partenariat avec l'IRD

Publié le vendredi 14 octobre 2016

Voir en ligne : <https://www.france-science.org/Conference-sur-une-gestion.html>

Chaque année, en parallèle à l'Assemblée Générale, les Nations Unies accueillent des conférences traitant de sujets liés aux objectifs de développement durable. Le 20 septembre, la représentation scientifique de l'IRD auprès des Nations Unies en partenariat avec le Service scientifique de cette ambassade et la représentation permanente de la France à l'ONU, a organisé une conférence intitulée « Equity and fisheries in a global context ».

Le débat général de la 71<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui s'est déroulée du 20 au 26 septembre était placé sous le thème « Les objectifs de développement durable (ODD) comme force de transformation du monde ».

Dans le cadre des actions de suivi post COP21 engagées par le service scientifique de l'ambassade de France aux Etats-Unis, la thématique de l'environnement marin et des interactions Océan et Climat a été identifiée comme une des priorités de la coopération scientifique avec les Etats-Unis. L'Objectif de Développement Durable sur l'environnement marin (ODD14) et le débat en cours sur les Zones Economiques Exclusives dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM) sont les deux principaux instruments permettant de mobiliser la communauté internationale pour une exploitation durable des ressources marines.

D'après la Food and Agriculture Organization, 4,3 milliards de personnes dépendent du poisson pour leur apport en protéines animales et dix pour cent de la population mondiale tirent leurs moyens de subsistance de la pêche, particulièrement dans les pays du Sud. L'accès aux ressources marines et aux marchés est un enjeu d'équité entre le Nord et le Sud ; les impacts du changement climatique et les multiples stress auxquels l'océan est confronté touchent plus particulièrement le Sud et accroissent les inégalités.

Ces questions sont au cœur des recherches menées au sein du département OCEANS de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). En partenariat avec les chercheurs de ce département scientifique, en particulier Frédéric Ménard et Marina Levy, respectivement Directeur et Directrice adjointe du département OCEANS et avec le soutien de la représentante de l'IRD au sein des Nations Unies, Laetitia Atlani-Duault, le Service pour la Science et la Technologie de cette Ambassade a contribué à l'organisation d'un atelier sur le thème « Equity and fisheries in a global context ».

Dans son introduction, Jean-Paul Moatti, Président de l'IRD a rappelé que cet Institut était le seul consacré entièrement à la recherche sur les questions propres aux pays en développement. Il a mis en avant le travail de terrain mené par les équipes de l'IRD partout dans le monde et la nécessité de donner la parole aux chercheurs des pays du Sud en se gardant d'imposer des solutions pensées uniquement par les pays développés. Il a également souligné le rôle clé de la Science dans l'élaboration des politiques de l'ONU, notamment des ODD sur le climat et les océans.

Le panel scientifique animé par Philippe Cury, chercheur et représentant de l'IRD pour l'Europe, a rassemblé

des chercheurs français, sud-africain, canadien et la Directrice de l'Institut océanographique Paul Ricard :

- Dr. Marina Lévy, CNRS/IRD, Université Pierre et Marie Curie, Paris
- Pr Collen Moloney, Université du Cap, Afrique du Sud
- Pr. Daniel Pauly, professeur à l'université de Colombie Britannique, Vancouver
- Patricia Ricard, Institut océanographique Paul Ricard

Le Pr. Daniel Pauly a dressé un constat alarmant sur l'évolution des pratiques de pêche au plan mondial et sur l'évolution de la qualité et de la quantité des stocks de poissons. Il a rappelé qu'en 40 ans la capacité totale de pêche, exprimée en puissance cumulée des navires (GW) a été multipliée par 4 en Europe et par 10 en Asie. Dans le même temps, pour faire face au déclin des prises dans leurs zones traditionnelles de pêche, les pays ont considérablement élargi leur zone de pêche partout dans le monde tout en augmentant la capacité des navires et leur sophistication technologique.

Dans le cas des 22 pays d'Afrique de l'Ouest (du Maroc à la Namibie), l'impact de cette extension des zones de pêche fait que plus de la moitié des prises sont le fait de flottes étrangères, souvent illégales, au détriment de la pêche artisanale et de la pêche de subsistance. L'Europe était en partie responsable dans les années 80 mais c'est l'Asie désormais, et la Chine en particulier, qui exerce la plus forte pression.

Après avoir réévalué les prises réelles de poisson dans le monde (en tenant compte des volumes non déclarés), le Pr. Pauly a montré que malgré un accroissement sans précédent des moyens consacrés à la pêche, la quantité globale de poissons pêchés est en diminution depuis 1996. Elle a culminé à 140 millions de tonnes en 1990 avant de décroître de manière régulière à 120Mt en 2010, avec une tendance à la baisse qui se poursuit depuis. Cette décroissance est la conséquence de la surpêche dans certaines zones ne permettant pas aux stocks de se reconstituer, aggravée par les perturbations croissantes liées à l'activité humaine (pollution, acidification, changement climatique...). A cela s'ajoute la surcapacité des flottes industrielles souvent encouragée par des politiques nationales de subvention d'équipement ; celles-ci s'élèvent à 35 milliards de dollars par an et représentent 33% des prises mondiales (l'Asie représente 43 % des subventions, suivie de l'Europe avec 25% et l'Amérique du Nord avec 16%).

Le Pr. Pauly estime que l'interdiction de la pêche en haute mer permettrait d'augmenter la quantité globale de poisson pêché au plan mondial. Ce paradoxe apparent s'explique par la reconstitution des stocks de poisson qui serait induite par cette mesure et l'augmentation des prises dans les Zones Économiques Exclusives des différents états ; elle aurait également pour effet de rétablir plus d'équité entre le Nord et le Sud.

L'intervention du Dr. Marina Levy (IRD/CNRS) a porté sur l'impact du changement climatique sur les océans et ses conséquences sur les ressources marines : depuis le début de l'ère industrielle, l'océan a capté en surface 90% de l'excédent de chaleur induit par le changement climatique, lui-même lié à l'augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>. Dans le même temps, l'océan a absorbé 30% des émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère ce qui a fortement limité l'augmentation de la température de l'air depuis le début de l'ère industrielle.

Ce rôle amortisseur de l'océan a entraîné une modification importante de ses caractéristiques physico-chimiques et en particulier une augmentation de sa température moyenne de 1°C, une baisse de la teneur en oxygène dans certaines zones et une acidification liée à la dissolution du CO<sub>2</sub>. L'acidification des eaux a pour effet de dissoudre les coquilles et les squelettes des organismes marins avec des conséquences graves sur les récifs coralliens dont un quart ont été détruits et plus des deux tiers sont en danger (phénomène de blanchiment).



Patricia Ricard, directrice de l'Institut océanographique Paul Ricard, a développé le rôle crucial joué par les

zones côtières où se concentre plus de la moitié de la population mondiale et qui constitue un habitat essentiel pour les organismes marins dans les zones relativement peu profondes. Les écosystèmes côtiers sont indispensables au développement de la faune marine et des milliards de personnes en dépendent pour leurs ressources, leur alimentation, leur santé et leurs loisirs

Face à la pression anthropique croissante exercée sur les écosystèmes côtiers, l'Institut Océanographique Paul Ricard soutient des actions de recherche et d'éducation du public en faveur de la préservation et de la restauration de ces milieux. Parmi les solutions de restauration ou de protection des habitats marins, Patricia Ricard cite les solutions déjà éprouvées telles que la création de récifs artificiels, les nouvelles formes innovantes d'aquaculture, les mesures pour limiter la pollution des bateaux dans les ports, l'assainissement et l'épuration des eaux usées, la création d'aires marines protégées... Elle rappelle qu'une politique volontariste en Méditerranée a permis de protéger 28% des zones côtières et le retour de certaines espèces en voie de disparition comme le mérrou qui avait pratiquement disparu dans les années 60.

Cette conférence organisée en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies a attiré un public de haut niveau issu des différentes délégations étrangères. Cet événement a été l'occasion de présenter la spécificité et l'excellence française en matière de recherche sur le développement. La thématique de l'équité dans l'accès aux ressources halieutiques est relativement nouvelle et la présence des meilleurs experts internationaux a permis de dresser un tour d'horizon complet qui donnera lieu à une publication commune des intervenants. Le représentant de la division en charge de la politique des océans au sein des Nations Unies a fait part de son intérêt marqué pour cette nouvelle approche et relatera les travaux du panel d'experts au sein de l'organisation.